

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024 à 18 H 00
SALLE DES FETES DE VAOUR**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 3 septembre 2024, s'est réuni dans la salle des fêtes, sis à VAOUR, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Madame Sandrine LACROIX, Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, (Titulaires)

Commune de PENNE : Mesdames Laurence POILLERAT-ZAGANADIN, Delphine PINCZON du SEL, Monsieur Thierry GUIRAUD (Titulaires).

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE : Monsieur Jean-Paul MARTY (Titulaire)

Commune de LES CABANNES : Monsieur Philippe WOILLEZ (Titulaire)

Commune de VAOUR : Monsieur Jérémie STEIL, Madame Nathalie MULET (Titulaires).

Commune de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES. (Titulaire).

Commune de MILHARS : Monsieur Pierre PAILLAS (Titulaire).

Commune de ST MARCEL CAMPES : Monsieur Alex BRIERE (Titulaire)

Commune de LIVERS-CAZELLES : Madame Nadine FILIPE, Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaires).

Commune de MOUZIEYS PANENS : Madame Christine TRESSOLS, Monsieur Claude BLANC (Titulaires).

Commune de SOUEL : Monsieur Franck CEBAK (Titulaire)

Commune de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire).

Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Monsieur Jean-Christian BOHERE (Titulaire).

Commune de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES (Titulaire)

Commune de LACAPELLE SEGALAR :

Commune de LOUBERS : Monsieur Claude GENIEYS (Titulaire)

Commune de LABARTHE BLEYS : Monsieur Daniel GANTHE (Titulaire).

Commune de MARNAVES :

Commune de NOAILLES : Messieurs Serge ROUQUETTE, Jean-Philippe GINESTE (Titulaires)

Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Brice LAURET (Suppléant)

Commune de SALLES sur CEROU : Monsieur Thierry DOUZAL (Titulaire)

Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Matthieu AMIECH (Titulaire)

Commune d'AMARENS :

Commune de FRAUSSEILLES : Madame Arielle BRUN (Titulaire)

Commune de DONNAZAC : Madame Caroline BREUILLARD (Titulaire)

Pouvoirs :

Madame Sylvie GRAVIER à Monsieur Pierre PAILLAS

Monsieur Frédéric ICHARD à Monsieur Laurent DESHAYES

Monsieur Patrick LAVAGNE à Monsieur Philippe WOILLEZ

Monsieur Serge DALMIERES à Monsieur Jérôme FLAMENT

Monsieur Bernard TRESSOLS à Monsieur Jean-Michel PIEDNOEL

Formant la majorité des membres en exercice et représentés.

Absents et excusés : Messieurs Bernard RIVIERE (ST MARCEL-CAMPES), Jean-Christophe CAYRE (ST MARTIN-LAGUEPIE), Jean-Claude LAVI (CORDES), Benoit OURLIAC (MARNAVES), Patrick MONTELS (AMARENS)

Monsieur Laurent DESHAYES a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2-11092024 - Délibération portant validation du formulaire de demande de subvention, de la grille des critères – Mise en place d'un règlement applicable aux associations non conventionnées.

Sur proposition du Président, Mme la Vice-Présidente en charge de la Culture présente, assistée par Mme la Cheffe de Projet « Petites Villes de Demain »(PVD), le travail qui a été effectué en commission au mois d'avril dernier, concernant la trame d'un règlement, d'un formulaire de demande et d'une grille de critères à l'attention des associations du territoire, qui déposent annuellement des demandes de subventions à la Communauté de Communes, au moment du vote du budget.

L'objet de ces documents qui seront remis aux associations non conventionnées et qui seront également disponibles sur le site de la 4C se veut être « *une aide à la décision* » pour la Commission des Finances et il doit permettre, dès 2025, d'analyser plus correctement les demandes déposées.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur la mise en place de ces documents et de leur mise en application au 1^{er} janvier 2025.

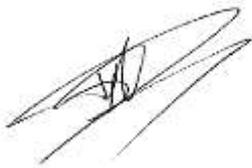
Entendu l'exposé de Mme la Vice-présidente et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Valide** le projet de règlement de demande de subvention des associations, le formulaire et la grille des critères présentés

Ainsi fait et délibéré à LES CABANNES, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour copie conforme

. **Le Secrétaire de séance,**



Laurent DESHAYES

Le Président,



Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le 12.09.2024 et de sa publication le 12.09.2024 et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du 12.09.2024.